

**INFORMATIONS CONCERNANT
L'ASSOCIATION SPORTIVE SCOLAIRE DU COLLEGE (ou A.S.)**

Année scolaire 2026 / 2027

C'est une association (type loi 1901) obligatoirement affiliée à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

Elle est animée par l'ensemble des professeurs EPS du Collège tous les mercredis de l'année scolaire dès le **mercredi 16 septembre 2026**. Les élèves intéressés peuvent venir tester tous les mercredis de septembre.

Elle fonctionne :

- ♦ **Le mercredi après midi de 12h45 à 15h15** pour les entraînements.
- ♦ **Le mercredi après-midi jusqu'à 17h** pour les rencontres inter-collèges.

Tous les déplacements pour les rencontres inter-collèges sont organisés en BUS au départ du collège.

Un planning prévisionnel sera affiché au collège et disponible sur l'ENT (espace numérique du collège) au début de chaque trimestre indiquant les activités pratiquées (entraînement ou compétition). Le programme définitif et détaillé (horaires et lieu) pour chaque mercredi sera affiché la semaine précédente, au gymnase, au collège et sur l'ENT.

La cantine ne fonctionnant pas le mercredi midi, les élèves doivent apporter un pique-nique fourni par la famille.

Pour les élèves n'habitant pas NOVALAISE un ramassage à la fin de chaque séance est organisé depuis le gymnase jusqu' à l'église de La Bridoire en passant le long du lac côté St Alban de Montbel.

Les arrêts sont identiques à ceux des transports scolaires sur le parcours Novalaise – La Bridoire.

Activités proposées :

1er trimestre	HAND BALL / CROSS-COUNTRY (cross départemental)
2ème trimestre	BADMINTON / TENNIS DE TABLE
3ème trimestre	VOLLEY-BALL

Une formation de jeune officiel (arbitre) dans les disciplines concernées est organisée au sein de l'A.S.

Chaque enfant, qui s'inscrit à l'A.S peut pratiquer une ou plusieurs activités.

Après avoir choisi une activité, il est indispensable que votre enfant soit présent régulièrement aux séances notamment pour les rencontres, par respect pour ses camarades (équipes engagées) et ses professeurs.

Qu'il participe à l'ensemble des activités ou à une seule, l'enfant doit avoir **une licence UNSS**.

Pour cela il doit apporter :

Une cotisation de 25 € pour l'année scolaire (chèque à l'ordre de l'ASSE)

La feuille d'inscription (donnée par le professeur d'EPS lors du 1^{er} entraînement) comportant : **l'autorisation parentale**. Il n'est pas utile de fournir un certificat médical.

Les élèves qui le souhaitent peuvent acheter auprès des professeurs d'EPS le tee-shirt du collège au prix de 7 €.

L'originalité de l'AS réside dans la diversité des activités proposées, tous les élèves sont les bienvenus quel que soit leur niveau d'expertise.

Les professeurs EPS
Mme HENRY – Mme LOICHOT

La Principale, Présidente de l'AS
Mme LAFFARGUE